
La Ville à vos côtés

Pouvoir d'achat

Alors que l'inflation galopante n'épargne ni les ménages ni les collectivités locales, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole se mobilisent en faveur du pouvoir d'achat des familles clermontoises, via des politiques globales et des mesures ciblées.

Produits alimentaires, énergies, loyers... Dans tous les secteurs, l'inflation se fait clairement sentir. Selon les chiffres de l'Insee, les prix ont augmenté de 5,2 % entre 2021 et 2022. Et d'après la Banque de France, ce chiffre devrait atteindre 5,8 % pour 2023. Soit une inflation de 11,3 % en à peine deux ans. Ce chiffre cache cependant des disparités importantes, puisque les hausses de prix touchent particulièrement l'alimentation et l'énergie. Deux postes de dépenses qui pèsent lourd dans le budget des familles.

La Ville et la Métropole, qui n'ont pas attendu l'emballement actuel pour accompagner leurs habitants et préserver leur pouvoir d'achat, mettent en oeuvre des décisions fortes afin de réduire l'impact de cette hausse généralisée des prix sur les finances des foyers clermontois. Cette ambition de justice sociale est rendue possible par une gestion saine et responsable des finances municipales depuis de longues années, illustrée notamment par la mise en place d'un Plan de sobriété l'hiver dernier qui a permis une baisse de la facture énergétique de 1,2 M€ par rapport aux prévisions initiales. Cette gestion consciencieuse permet aujourd'hui à la Ville de disposer de certaines marges de manoeuvre financières, au bénéfice du pouvoir d'achat des Clermontois.

Taux d'imposition

L'inflation n'épargne pas les collectivités locales. S'ajoutent à cela différentes mesures, légitimes, décidées au niveau national mais prises en charge par les collectivités sans aucune compensation de l'État (hausses du SMIC, revalorisation du point d'indice...). Ainsi beaucoup de communes, de tous bords politiques, ont dû augmenter leurs taux d'imposition. Clermont n'a pas fait ce choix, et le maire proposera au conseil municipal de reconduire cette décision pour 2024.

? Pas d'augmentation des taux d'imposition municipaux depuis 2016

La Ville aurait pu décider d'augmenter les tarifs de certains services, aussi essentiels que coûteux. Là encore, cette option n'a pas été retenue par la municipalité, afin de préserver le pouvoir d'achat des Clermontois.



Restauration scolaire



D'après les chiffres de l'Insee, l'inflation globale a été de +11,7 % entre 2016 et 2022. Le SMIC a quant à lui connu une progression de +19 %. Plus récemment, la revalorisation nécessaire de la valeur du point d'indice (qui sert au calcul de la rémunération des agents publics) coûtera à la Ville environ 3 millions d'euros par an. S'il aurait pu sembler logique de répercuter (au moins en partie) ces augmentations sur les usagers, la Ville a choisi de ne pas faire évoluer ses tarifs de restauration scolaire depuis la rentrée 2016. Et encore, à l'époque, la mise en place de la nouvelle grille tarifaire avait entraîné une baisse (ou au moins une stagnation) des tarifs pour 70 % des familles clermontoises !

? Gel des tarifs de la restauration scolaire depuis 2016

En 2023, le coût de revient pour la Ville d'un repas à la cantine (aliments, préparation, livraison, distribution, salaires...) est de 12,06 €. En fonction de son quotient familial, chaque foyer clermontois s'acquitte de 0,50 € à 6,10 € par repas.

? Selon leurs moyens, les familles payent entre 4 % et 50 % du coût réel du repas de leur enfant.

Sachant qu'environ 970 000 repas seront servis en 2023, le coût total du service « restauration scolaire » dépassera les 11,7 M€.

? 80,5 % du coût de la cantine est pris en charge par la Ville (9,5 M€)

Les 19,5 % restants sont donc à la charge des familles, et font l'objet d'une tarification progressive en fonction du quotient familial (20 tranches en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge). En outre, le fait que le service de restauration scolaire soit géré en régie (entièrement par la Ville) empêche un potentiel prestataire extérieur d'imposer des hausses de prix. Il s'agit là aussi d'un choix fort en faveur du service public et pour la justice sociale, ainsi qu'une garantie de qualité des produits et de contrôle de leur origine.

Services aux familles

Les tarifs des « accueils collectifs de mineurs » – École de la récré, Service municipal d'accueil périscolaire (SMAP), accueils de loisirs du mercredi, accueils de loisirs, séjours de vacances – et de l'ensemble des autres activités pour les enfants et les jeunes n'ont pas évolué, et ce malgré la hausse de leurs coûts pour les finances municipales.

? Gel des tarifs des services enfance jeunesse depuis 2015

En outre, la Ville a augmenté sa dotation à la Caisse des écoles de 1 € par élève, participant ainsi encore plus activement à la prise en charge des fournitures scolaires des écoliers.



Carte citéjeune

La carte Citéjeune est entièrement gratuite et permet de bénéficier d'avantages dans les cinémas, à la Coopérative de Mai, à Clermont Auvergne Opéra, dans les musées de la ville, au Festival international du court métrage, à Europavox, Jazz en tête, Vidéoformes, Musiques démesurées, à la Baie des Singes (Cournon), etc.

? Plus de 100 partenaires de la Ville proposent aux 12-27 ans qui habitent, travaillent ou étudient à Clermont des

Le week-end, c'est gratuit !



Depuis fin 2021, une expérimentation de gratuité des transports en commun (bus et tramway) le week-end est cofinancée à parts égales par la Ville, la Métropole et le SMTc. D'un coût annuel de 2,1 M€, cette mesure a permis une augmentation de la fréquentation le week-end d'environ 30 %. Le maire de Clermont va d'ailleurs proposer au SMTc et à la Métropole de prolonger le dispositif

jusqu'en août 2027.

? 700 000 € dépensés par la Ville en 2023 pour financer la mesure

La culture accessible à tous

La Ville de Clermont-Ferrand estime que l'accès à la culture doit être universel et ne doit pas être une affaire de moyens financiers. Pour cela, elle s'appuie sur différents dispositifs, dont beaucoup sont 100 % gratuits.

? Le centre d'initiation à l'art dédié aux 0-6 ans, mille formes, est ouvert à tous et totalement gratuit

Piliers de la politique municipale en matière d'égalité d'accès à l'éducation artistique et culturelle, les Parcours culturels permettent aux petits Clermontois de découvrir les lieux culturels de la ville et de développer leurs premières affinités avec l'art dans toute sa diversité. Six parcours sont ainsi proposés : Patrimoine, Collections, Arts visuels, Musique, Danse, Arts de la scène.

? Environ 7 500 enfants bénéficient gratuitement chaque année des Parcours culturels

Créé dès 2016, le Pass Culture donne droit à chaque écolier clermontois, de la maternelle au CM2, à une entrée gratuite (valable pour 4 personnes) au muséum Henri-Lecoq, au Musée Bargoin, au MARQ (Musée d'art Roger-Quilliot) et à l'Hôtel Fontfreyde – Centre Photographique.

? Plus de 11 000 Pass Culture sont délivrés gratuitement chaque année



Coup de pouce aux nouveaux licenciés



Depuis 2006, la Ville offre une aide financière à tout nouveau licencié d'un club sportif clermontois. Pour obtenir le « Chèque 1^{er} licence », il faut résider à Clermont-Ferrand, être né avant le 1^{er} janvier

2018 et souscrire à sa première licence sportive. Idéal pour la première inscription d'un enfant dans un club sportif partenaire du dispositif !

? Plus de 600 chèques (25 € chacun) financés en 2023

Des activités pour les seniors

Tout au long de l'année, la Ville et son CCAS, en partenariat avec différents acteurs dont l'association RLS (Retraite loisirs solidarité), proposent de très nombreuses activités gratuites aux seniors : culture, spectacles, activités d'entretien physique, visites guidées, projections de films, moments de convivialité, conférences, loisirs en tous genres, conseils juridiques...

? Des dizaines d'activités proposées gratuitement aux seniors (à retrouver dans la plaquette trimestrielle Info Loisirs Seniors)

? La carte Citésenior (gratuite) permet par ailleurs aux Clermontois de plus de 60 ans de bénéficier de tarifs réduits pour les activités culturelles, de loisirs et sportives, ainsi que dans différents commerces



Et aussi...

Stationnement :

À chaque paiement, quelles que soient la zone tarifaire et la durée choisie initialement, le ticket est bonifié de 20 minutes gratuites supplémentaires de stationnement.

Solidarité :

- Afin de soutenir les Clermontois les plus fragiles, le CCAS peut octroyer, en plus des aides « classiques », des aides facultatives. Ces aides facultatives représentent plus de 1,1 M€ (sur un budget d'environ 18 M€).
- La Ville verse une contribution au Fonds de solidarité logement de plus de 91 000 € par an. Le FSL permet d'accompagner les familles les plus vulnérables pour l'obtention ou le maintien dans un logement.
- De la même manière, Clermont-Ferrand participe à hauteur de 186 500 € par an au Fonds métropolitain d'aides aux jeunes (FMAJ), qui soutient les 18-25 ans en grande difficulté.

-
- Dans le cadre d'un partenariat avec le SMTC, près de 1 200 Pass'bus avec tarification solidaire avaient été distribués début octobre.

La Métropole aussi se mobilise

Outre ses investissements importants pour protéger le pouvoir d'achat – et les ressources – de l'ensemble du territoire à long terme (travaux sur les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement, développement des réseaux de chaleur urbains, méthanisation des boues de la station d'épuration des Trois rivières), Clermont Auvergne Métropole agit aussi de façon plus directe pour soutenir les habitants de ses 21 communes.



Une tarification solidaire pour l'eau

À l'échelle métropolitaine, plus de 20 000 foyers vont bénéficier d'une « allocation eau », afin notamment de compenser la hausse des coûts nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement et préserver la ressource. Concrètement, si votre facture d'eau dépasse 2,5 % de vos revenus, le différentiel sera pris en charge par la Métropole à travers cette nouvelle allocation qui pourra atteindre jusqu'à 140 € par an. Les ménages les plus modestes et les étudiants en seront logiquement les premiers bénéficiaires.

Se déplacer sans se ruiner

Comme indiqué précédemment, la Métropole prend en charge un tiers du coût de la mise en place de la gratuité des transports en commun le week-end, soit 700 000 €. Elle finance également la gratuité de l'abonnement annuel au service C.Vélo instaurée en 2018. Cela représente un coût d'environ 800 000 € par an. La première demi-heure de location d'un vélo est elle aussi gratuite. Le service C.Vélo compte aujourd'hui plus de 18 000 abonnés, 57 stations et 680 vélos pour environ un million de déplacements par an.

La culture en illimité

Les bibliothèques et les médiathèques de toute la métropole sont libres d'accès et gratuites. Pour un accès illimité à la culture à un prix dérisoire, la carte de bibliothèque à 10 € / an (et même gratuite pour plusieurs catégories d'usagers) permet d'emprunter livres, CD et DVD, d'accéder à la bibliothèque en ligne, à des plateformes de streaming et podcasts, etc.

Économies et écologie

Bon pour votre portefeuille comme pour la planète, le système proposé par la société Voltalis permet de mesurer et réduire votre consommation d'électricité. Un thermostat connecté composé de petits boîtiers reliés à vos radiateurs électriques peut être installé chez vous. Vous disposez d'une application mobile pour suivre votre consommation et piloter vos radiateurs à distance. Les 34 000 logements de la métropole chauffés à l'électricité peuvent demander l'installation facile et 100 % gratuite de ce dispositif qui ne nécessite aucun abonnement ni frais à votre charge !